

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### OBJECTIF 2026 CODE ISIN : FRO013499886

Ce FCP est géré par Ofi Invest Asset Management - Aéma Groupe  
S.A. à Conseil d'administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le Service Clients au : 01 40 68 12 94 ou via l'adresse mail suivante :  
contact.am@ofi-invest.com ou consulter le site <https://www.afer.fr>

Ofi Invest Asset Management est agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)  
Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

**Durée :** Ce FCP a été créé pour une durée de 99 ans.

### **Objectifs :**

L'objectif de gestion du FCP est de délivrer, sur la durée de placement recommandée de six ans, une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée de 2%, soit de la date de création du fonds au 31 octobre 2026. Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

- Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

- Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

### **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

- A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux titres de créance et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques, libellés en euro ou dans une autre devise que l'euro, étant entendu que les titres émis en euro représenteront au minimum 20% de l'actif net. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 5% de l'actif net.

- La maturité des titres ne peut excéder le 31 décembre 2027. Cependant, le gérant pourra sélectionner des titres dont la maturité dépasse la date précitée à condition que ces titres bénéficient d'une première option de remboursement (« call ») antérieure à l'échéance du FCP, soit le 31 octobre 2026.

- Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à B3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres de créance de notation allant de CCC+ à CCC- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou une notation de CCC sur l'échelle de notation de Fitch ou de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

- Si les conditions de marché sont jugées défavorables par le gérant et ce, de manière totalement discrétionnaire, le FCP pourra être investi, de façon temporaire, jusqu'à 100% de l'actif net en instruments du marché monétaire.

- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

- Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites CoCos) jusqu'à 10% de l'actif net.

- La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +7.

- Lors de sa création et jusqu'à la fin de la période de souscription soit le 1er juillet 2020 inclus, le gérant aura recours à hauteur de 100% de l'actif net à des instruments du marché monétaire. Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

### **Indicateur de référence :**

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

### **Modalités de souscription-rachat :**

- Les souscriptions seront fermées à compter du 1er juillet 2020 à 11h30.

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi.

- Cette part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

### **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- Le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire d'instruments financiers jusqu'à 100% de l'actif net.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

### **Recommandation :** la durée de placement recommandée est de six ans.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les six ans.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-contre en raison de la volatilité des marchés actions. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 6 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 6 années. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	4 824,65 €	4 255,46 €
	Rendement annuel moyen	-51.75%	-13.27%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 888,41 €	4 329,77 €
	Rendement annuel moyen	-21.11%	-13.02%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 871,68 €	11 757,56 €
	Rendement annuel moyen	-1.28%	2.73%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11 381,03 €	14 766,20 €
	Rendement annuel moyen	13.81%	6.71%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Ofi Invest Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ofi Invest Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF respectant des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les actifs de votre FCP sont conservés par le dépositaire, de manière indépendante par rapport aux actifs d'Ofi Invest Asset Management. Ainsi, une défaillance de sa part serait sans effet sur votre investissement. Le dépositaire ne bénéficie pas d'un schéma de garantie, mais dispose de règles de ségrégation des avoirs.

## Que va me coûter cet investissement ?

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi.
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
<b>Coûts totaux</b>	568,00 €	1 743,58 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5.75%	2.52% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.25% avant déduction des coûts et de 2.73% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais du contrat d'assurance-vie dans lequel le FCP peut servir de valeur de référence à une unité de compte.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 6 ans.	
Coûts d'entrée	% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	4% maximum* entre le 20 mai 2020 et le 1er juillet 2020.
Coûts de sortie	% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0.00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1.33%
Coûts de transaction	% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.42%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0.00%

\* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 6 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les six ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- Soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22, rue Vernier -75017 Paris
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [contact.am@ofi-invest.com](mailto:contact.am@ofi-invest.com)

## Autres informations pertinentes

Dépositaire : Société Générale S.A

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management  
Service Juridique  
22 rue Vernier -75017 Paris - France

Les données relatives aux performances passées présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.afer.fr/support/afer-objectif-2026/>